

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

SVACK (Saint Victurnien & Aixe Canoë Kayak)

Mairie - 87700 Aixe-sur-Vienne

05 55 70 29 27 • 06 01 13 80 34

❖ Associations loi 1901

❖ N° SIRET : 389 349 218 00013

TARIFS 2019*	€uro par personne	PETITE DESCENTE	GRANDE DESCENTE	ENCADREMENT
	CANOE	15	20	+ 80/cadre
*hors remise	KAYAK	20	25	

CONDITIONS PARTICULIERES :

Pour des raisons de réglementation, les prestations incluent systématiquement la présence d'un cadre de l'association. Il n'est pas responsable des enfants en dehors de l'activité canoë-kayak, et encadre lors de l'activité des groupes de 16 personnes maximum.

Le client atteste que tous les participants savent nager au moins 25 mètres et ont la capacité à s'immerger la tête sous l'eau.

- ✓ L'âge minimum requis pour les enfants est de 8 ans.
- ✓ Durant l'activité, le client doit encadrer le groupe à raison de 1 animateur pour 12 enfants, en plus du cadre de l'association.
- ✓ L'association s'engage à fournir le matériel adapté et conforme aux législations en vigueur (gilets de sauvetage, pagaies, bidons étanches et embarcations).
- ✓ Une explication sur la sécurité nécessaire à la navigation sera réalisée par nos soins.
- ✓ Les animateurs du groupe reconnaissent avoir pris connaissance des dangers et des particularités du site de pratique ainsi que des mesures de sécurité nécessaires.

Les pratiquants doivent porter des chaussures fermées tenant aux pieds, les tongs et claquettes ne sont pas reconnues comme « tenant aux pieds »

CONDITIONS DE RESERVATION, DE FACTURATION ET D'ANNULATION :

Pour un groupe, la réservation est obligatoire et ne sera effective qu'après le versement d'un acompte, égal à 30% du montant total de la prestation.

Facturation de la prestation :

Le règlement peut s'effectuer par virement bancaire, en espèces ou en chèque (à l'ordre du SVACK).

La facture sera éditée selon le devis établi ou actualisée si le nombre de présent est supérieur au nombre d'inscrits sur le devis.

Annulation du client :

En cas d'annulation du client, l'acompte ne sera pas restitué.

Annulation par l'association :

Chaque activité peut être reportée, changée ou annulée, avec ou sans préavis, si Météo France émettait un bulletin d'alerte de niveau Orange, ou si les conditions climatiques et environnementales étaient défavorables à son bon déroulement et à la sécurité.

L'association vous proposera soit :

- ✓ le remboursement total des frais engagés
- ✓ d'autres dates en fonction des périodes d'ouverture et des disponibilités.

L'association est seule compétente pour apprécier l'aptitude morale et physique des participants. Le cas échéant la participation de certaines personnes peut être annulée. Dans ce cas, le client s'organisera pour la garde des personnes ne pouvant participer aux activités.

ASSURANCE :

Dans le prix des activités, le client souscrit obligatoirement une assurance nominative auprès de la MAIF, qui est le partenaire de l'association par l'intermédiaire de la Fédération Française de Canoë-Kayak. Le club se charge de ces démarches.

Ces assurances à la personne pour les activités qui ont lieu dans une même journée sont appelées « CANOE TEMPO ».

Les clubs, leurs activités ainsi que leurs locaux et matériels sont couverts par l'assurance permanente contractée par leur adhésion à la FFCK auprès de la MAIF, ainsi que par une assurance de responsabilité civile et de dommages contractée à la MAIF

DONNEES BANCAIRES SVACK :

CCM AIXE SUR VIENNE. ; 53 AVENUE DU PRESIDENT WILSON ; 87700 AIXE SUR VIENNE // Tél : 08-20-09-42-16

Banque	10278	Guiche	36514	N° compte	00010073506	Clé	43	Devise	EUR
FR76 1027 8365 1400 0100 7350 352									